

CONTRAT D'OBJECTIFS
Pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018

CENTRE SOCIOCULTUREL DE CRONENBOURG

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »

d'une part,

ET

L'association du Centre Social et Culturel Victor Schoelcher inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Strasbourg volume 30 Folio n° 102 dont le siège est à Strasbourg, représentée par Madame Marie Louise VERNEDE Présidente de l'association, ci-après désigné par les termes « l'Association »

d'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 4 décembre 2017

Préambule : LA JEUNESSE EST AU COEUR DU PROJET D'AVENIR DU DÉPARTEMENT

Le Bas-Rhin bénéficie d'une proportion de jeunes plus élevée que la moyenne nationale et c'est une chance. En agissant pour la jeunesse, le Département inscrit son action pour poser les bases de la société de demain. Inscrite de longue date dans l'action du Département, la prise en compte de la jeunesse est transversale, inhérente à plusieurs de ses compétences. Le soutien à la parentalité, la prise en compte de la santé et du développement des enfants et des jeunes, l'enseignement artistique, l'accès à la culture, aux loisirs, à la pratique sportive, l'ouverture sur l'Europe, sont autant d'atouts contributifs du passage de l'enfance vers l'âge adulte.

Le Département du Bas-Rhin est particulièrement attentif à l'intégration des publics en difficulté ou en marge à travers ses actions de prévention, de protection et d'insertion par l'emploi et le logement. Il souhaite, par la réflexion sur sa politique en direction des jeunes, contribuer à la définition d'un projet collectif d'éducation adapté aux réalités, prenant en compte le contexte alsacien et les mutations sociales, pour mieux faire face aux défis de demain. Le Plan Actions éducatives et collège voté le 20 mars 2017 est le premier pilier de sa politique en direction des jeunes. Des orientations Enfance Jeunesse Famille et un plan d'actions en faveur de la jeunesse en constitueront un second pilier en 2018.

Parier sur la formation des nouvelles générations et leur capacité à faire face aux changements de société, c'est réaffirmer qu'il est possible d'agir et d'obtenir des comportements, et attitudes collectives, basés sur des valeurs partagées, des règles de vie commune et des solidarités collectives.

Parier sur l'engagement des jeunes et leur participation dans la vie de la cité, c'est réaffirmer la volonté du Conseil Départemental du Bas-Rhin de donner du crédit à la parole et aux propositions des jeunes, en leur faisant une place plus grande dans la vie publique et en encourageant leurs capacités de responsabilité, d'initiative et d'engagement au service du bien commun.

En s'engageant auprès des jeunes, le Département du Bas-Rhin souhaite les aider à réussir leur scolarité, leur vie professionnelle, leur insertion sociale et culturelle et promouvoir leur engagement citoyen et civique, en cohérence avec le plan départemental Actions éducatives et collèges.

Cette conviction dirige l'action déterminée que conduit le Département du Bas-Rhin aux côtés des jeunes bas-rhinois, notamment à travers :

- la promotion, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes
- ses actions en faveur de la parentalité de la santé et de la citoyenneté
- le soutien aux associations socio-éducatives favorisant également l'engagement et de la citoyenneté des jeunes-bas-rhinois.

Les Centres socioculturels sont des relais de la demande sociale d'une part, et des politiques publiques d'autre part. Le Département du Bas-Rhin s'engage à leurs côtés parce qu'il les considère comme acteurs de l'animation de la vie sociale et comme des partenaires pour sa politique en faveur des jeunes. Ainsi, parce qu'acteurs importants de la vie locale, ils sont en capacité de mobilisation autour d'actions partenariales sur son territoire d'action, notamment celles initiées par le Département, tels les Projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS).

En effet, ces structures contribuent, à travers leurs projets globaux élaborés avec les habitants, à la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs locaux, en vue de développer la mixité entre les générations, les catégories sociales et entre les origines culturelles les plus diverses.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des engagements de L'association du Centre Social et Culturel Victor Schoelcher en faveur des jeunes, dans le cadre du contrat de projet pour lequel celui-ci bénéficie d'un agrément de la CAF.

En effet, les centres socioculturels ont pour mission de mettre en œuvre un projet social qui vise à développer les liens sociaux, les solidarités et les initiatives locales. Ils agissent généralement en ayant parmi leurs principaux objectifs, partagés par les financeurs :

- De favoriser la participation et l'engagement des habitants
- De soutenir le partenariat et les initiatives
- De proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat
- D'assurer la diversité et la mixité
- D'être acteurs de l'aide à la parentalité
- D'agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Les différentes interventions en faveur des jeunes de 10 à 25 ans, qui intéressent plus particulièrement le Département, concernent l'éducation, les loisirs, l'engagement, l'autonomie des jeunes, l'insertion des jeunes, la prévention des conduites à risques, etc...

L'aide financière du Département est une subvention de fonctionnement globale de l'ensemble des activités mises en place par l'association, dont l'objet social concerne au moins en partie les jeunes. Les engagements du centre socioculturel en direction de la jeunesse figurent au présent contrat d'objectifs.

Le département n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution financière.

2 Missions et moyens de l'association

2.1 Missions et territoire d'intervention de l'association

L'association a pour buts :

- D'organiser à Cronenbourg une animation globale, à caractère social, éducatif, culturel, qui corresponde aux besoins des habitants. Les besoins des personnes les moins favorisées sur le plan économique, social et culturel sont pris en compte en priorité.
- De gérer des équipements qui permettent d'offrir des services répondant aux besoins des habitants.
- De développer une action de Prévention Spécialisée auprès des enfants et des jeunes en situation de fragilité.
- De proposer avec le concours d'un personnel qualifié des activités à caractère socio-éducatif, socio-culturel, sportif pour toutes catégories d'âges et de populations, et correspondant aux besoins exprimés par les habitants du secteur géographique de Cronenbourg, et prioritairement les plus défavorisés.
- D'accueillir, de promouvoir et éventuellement d'associer tout groupement ou association du quartier, dont les buts sont compatibles avec ceux de l'Association du Centre Socio-culturel et qui adhère aux présents statuts.

2.2 Moyens humains consacrés aux missions

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
50	30	0	65 salariés différents 50 bénévoles différents	35

3 Orientations stratégiques

3.1 Contrat de projet

Pour la période 2014-2018 correspondant à l'agrément accordé par la CAF, les orientations du projet social du centre socioculturel portent sur les actions suivantes :

- Renforcer notre vocation de lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des habitants
- Améliorer le « vivre ensemble » à travers la culture, l'environnement, la citoyenneté, l'entraide
- Nous rendre visibles et lisibles, entre autres, pour les nouveaux habitants.

Orientations spécifiques à destination des jeunes :

- Développer l'aquarium comme un lieu d'accueil d'écoute et d'accompagnement des jeunes.
- Lutter contre l'isolement des jeunes les plus en difficultés.
- Proposer une offre d'animation qui favorise la citoyenneté et l'autonomie.
- Favoriser la mixité filles/garçons et intergénérationnelle.

3.2 Objectifs du Département

Le département du Bas-Rhin, fort de l'expérience de ses politiques menées en direction des jeunes bas-rhinois de 10 à 25 ans, souhaite affirmer la cohérence de ses interventions autour des orientations suivantes, confirmées dans le plan départemental Actions éducatives et collèges.

1. Faciliter la formation, l'éducation et la scolarité des jeunes
2. Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes
3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Au regard du projet social du centre qui a été agréé et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre social et culturel Victor Schoelcher autour des orientations suivantes :

- Développer l'aquarium comme un lieu d'accueil d'écoute et d'accompagnement des jeunes.
- Lutter contre l'isolement des jeunes les plus en difficultés.
- Proposer une offre d'animation qui favorise la citoyenneté et l'autonomie.
- Favoriser la mixité filles/garçons et intergénérationnelle.

Ces objectifs pourront être précisés dans le cadre de nouvelles orientations stratégiques dont les déclinaisons seront co-construites avec les centres socioculturels. Dans ce sens, les conventions pluriannuelles pourront faire l'objet d'avenants.

3.3 Engagements de l'association

Les engagements de l'association découlent des objectifs négociés avec le Département, prenant en compte les buts poursuivis par l'association, les orientations stratégiques du contrat de projet et les axes de la politique jeunesse du Département.

Dans le cadre de ce présent partenariat et pour permettre au bénéficiaire d'atteindre les orientations stratégiques envisagées et les engagements précités, le directeur de la structure doit être titulaire ou en phase de formation d'un diplôme de niveau 2 des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, à finaliser avant le **31/12/2021** ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure conformément aux indications du référentiel métier de Directeur (cf. annexe 1. Circulaire Cnaf du 16 mars 2016).

ENGAGEMENT 1

Développer l'aquarium comme un lieu d'accueil d'écoute et d'accompagnement des jeunes.

Constats	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>Les jeunes à partir de 12 ans sont en recherche d'un lieu de rencontre dans lequel ils peuvent se retrouver et rencontrer d'autres jeunes.</p> <p>Les jeunes ont le besoin d'être épaulés et encouragés.</p> <p>Les jeunes souhaitent pour certains pratiquer des activités structurées d'autres n'y sont pas prêts.</p>	<p>Proposer un accueil aux heures de disponibilités des jeunes afin d'en accueillir le plus grand nombre.</p> <p>Permettre aux jeunes de rencontrer des adultes référents.</p> <p>Que chacun puisse trouver sa place dans le lieu de vie l'Aquarium » Permettre aux jeunes qui le souhaitent de participer à des activités encadrées et adaptées à leurs âges. Prévoir des alternatives pour ceux qui ne sont pas prêts à rejoindre une activité régulièrement.</p>	<p>Proposer des créneaux d'accueil de 14h à 21h pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi, de 16h à 21h les lundis, mardis, et vendredis et 14h à 21h les mercredis.</p> <p>Mise en œuvre d'activités structurées avec entre autres la musculation, la danse, la boxe anglaise, les stages durant les petites vacances scolaires.</p> <p>Organiser un accueil ouvert à tous avec la possibilité de pratiquer des activités (tennis de table, basket, badminton...) en accès libre sans inscription préalable. Animation d'un cyber centre avec inscription libre</p>	<p>4 animateurs en charge de l'accueil. Un lieu de ressource où il est possible de proposer un accueil informel et en même temps une activité encadrée.</p> <p>Des animateurs professionnels de l'accueil et de l'écoute et connaissant parfaitement les partenaires jeunesse.</p> <p>Salles de danse, de boxe et de musculation équipées. Encadrement par des personnes compétentes.</p> <p>Animer la grande salle afin de permettre aux jeunes de pratiquer du tennis de table, du badminton, du basket... Adapter les activités en</p>	<p>Nombre de jeunes accueillis. Ambiance lors de l'accueil.</p> <p>Nombre d'actions dont les jeunes sont à l'origine.</p> <p>Nombre de jeunes aux activités structurées.</p> <p>Nombre de jeunes présents aux créneaux de socio sports.</p>

<p>La population du quartier a changé nous accueillons des jeunes qui ne connaissent pas le fonctionnement socioéducatif. Nous avons entre autres les personnes qui sont en hébergement d'urgence au secteur Képler.</p>	<p>Faire de l'Aquarium un lieu de vie, un lieu ressource. Faire un accueil global de nos usagers jeunes et jeunes adultes.</p>	<p>Les jeunes viennent à l'Aquarium pour y pratiquer une activité ou pour participer à l'accueil informel. Au-delà de cette première demande l'idée est d'établir une relation de confiance qui permettra de mieux appréhender leurs besoins et leurs attentes. A partir de là l'objectif sera de l'accompagner soit vers d'autres secteurs de l'association ou vers des partenaires associatifs ou institutionnels.</p>	<p>fonction des jeunes en présence et de leurs attentes. Un Cyber Centre avec des ordinateurs performants et une personne ressource.</p> <p>Une équipe éducative qui connaît bien l'association et les partenaires du quartier. Une équipe qui travaille avec le souci de rentrer en contact dans le cadre d'une « écoute active ».</p>	<p>Nombre de jeunes qui après avoir été en lien avec l'équipe de l'Aquarium rejoignent d'autres lieux d'activités ou de services internes ou externes.</p>
--	--	--	---	--

ENGAGEMENT 2

Lutter contre l'isolement des jeunes les plus en difficultés.

Constat	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>Certains jeunes qui sont en situation de fragilité se replient sur eux-mêmes et sont dans une certaine forme d'isolement.</p>	<p>Permettre aux jeunes les plus en difficulté de pouvoir s'impliquer dans une activité structurante.</p>	<p>Mise en œuvre d'une activité de redynamisation par la musculation avec des entraînements réguliers et l'encadrement d'un professionnel. Permettre aux jeunes d'acquérir les bases de l'activité mais surtout de l'hygiène de vie à suivre pour progresser dans cette discipline. Aborder les notions d'alimentation.</p>	<p>Une salle de musculation équipée avec un encadrement professionnel.</p>	<p>Nombre de jeunes en situation de fragilité Régularité des jeunes Progression dans leurs vies</p>
<p>Une partie des jeunes ne souhaite pas sortir du quartier pour éviter d'être confronté aux autres.</p>	<p>Permettre aux jeunes qui ne souhaitent pas s'investir dans une activité de trouver un lieu d'accueil convivial.</p>	<p>Assurer à chaque ouverture le fonctionnement de la cafétéria avec de la petite restauration et un à deux animateurs chargés de l'accueil</p>	<p>Lieu convivial et permanents de l'équipe Salle polyvalente avec du matériel adapté et un membre de l'équipe d'encadrement.</p>	<p>Nombre de jeunes fragilisés accueillis Retour des jeunes sur la qualité de ce lieu Nombre de jeunes fragilisés accueillis Retour des jeunes sur la qualité de ce lieu</p>

ENGAGEMENT 3

Proposer une offre d'animation qui favorise la citoyenneté et l'autonomie.

Constats	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>Les jeunes sont en recherche de lieux dans lesquels ils peuvent confronter leurs idées avec des adultes.</p> <p>Les jeunes souhaitent vivre des expériences fortes et collectives en dehors des cadres quotidiens.</p> <p>Dans le contexte actuel (discours de radicalisation, crise au moyen orient, place des religions dans l'espace public...) les jeunes sont trop souvent les otages des réseaux sociaux où il y règne souvent une actualité abondante et trop souvent confuse. Les jeunes sont en attente de discussion sur les</p>	<p>Mettre les jeunes dans les meilleures dispositions pour qu'ils puissent s'exprimer.</p> <p>Accompagner les jeunes pour qu'ils se sentent acteurs et réalisateurs de leur vie.</p> <p>Accompagner les jeunes pour qu'ils sortent de la posture victimaire.</p> <p>Reconnaitre les jeunes comme des ressources.</p> <p>Permettre aux jeunes de participer à des sorties ou mini camps.</p> <p>Permettre aux jeunes de mieux appréhender les enjeux de société</p> <p>Leur faire acquérir des compétences sociales</p>	<p>Proposer des soirées d'éducation populaire sur des sujets de société. La thématique sera proposée par les jeunes ou par les animateurs en fonction des échanges avec les jeunes.</p> <p>Proposer un programme de sorties pédagogiques et de mini camps.</p> <p>Mise en œuvre de soirée d'éducation populaire sur des sujets de société avec des intervenants extérieurs.</p> <p>Organisation d'atelier de discussion. Travailler avec les autres secteurs de l'association et avec les partenaires du quartier afin de favoriser la présence d'autres publics (seniors, adultes...)</p>	<p>Partenariat avec des associations impliquées dans le débat citoyen.</p> <p>Interventions de personnes ressources extérieures en fonction des thématiques.</p> <p>Nous disposons d'une cafétéria équipée d'un écran géant et d'un vidéo projecteur.</p> <p>Organisation de sorties avec entre autres l'offre de l'Association Tôt ou t'art.</p> <p>Sorties qui permettent de s'ouvrir sur son environnement sur la ville le département.</p> <p>Intervenants extérieurs avec différents supports</p>	<p>Nombre de participants.</p> <p>Qualité des débats et des échanges</p> <p>Nombre de jeunes aux sorties</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Qualité des échanges</p> <p>Progression des jeunes dans leur analyse et compréhension des sujets de société.</p>

ENGAGEMENT 4

Favoriser la mixité filles/garçons et intergénérationnelle

Constat	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>Les jeunes de 16 à 25 ans ont très peu de contacts avec les adultes. Les représentations des uns sur les autres sont très tranchées. Les adultes ne comprennent pas les comportements des jeunes.</p> <p>Les filles ne sont pas présentes dans la vie du quartier. Les filles ne veulent pas se faire remarquer. Elles souhaitent souvent faire des activités entre elles. Les relations entre les filles et les garçons sont parfois très stéréotypées et discriminantes. La mixité est plus simple lors de sorties ou de séjours.</p>	<p>Proposer des actions qui permettent aux jeunes et adultes de se rencontrer.</p> <p>Permettre aux jeunes filles d'accéder à des mini stages culturels ou sportifs entre elles, dans un premier temps, afin de les faire venir et de les fidéliser. L'objectif étant, dans un second temps, d'arriver à la mixité entre les filles et les garçons. Organiser des sorties et un séjour mixte.</p>	<p>Nous proposerons pour démarrer l'action des temps de rencontres et d'échanges dans la convivialité afin que l'ambiance soit détendue telles que la fête des voisins, des animations en pieds d'immeuble. Ceci afin que jeunes et adultes apprennent à faire connaissance. Dans un second temps, nous aborderons des thématiques liées à des sujets d'actualités dans le quartier tel que le PRU, la santé mental, l'environnement, les discriminations...</p> <p>Programmation de mini stages dans les domaines culturels et sportifs durant les congés scolaires qui dans un premier temps seront réservés aux filles Programmer des temps de réflexion sur le « genre » dans le cadre des semaines de lutte contre les discriminations ou de la journée de la femme.</p>	<p>4 Animateurs du centre social et culturel.</p> <p>Partenariat avec les associations du quartier.</p> <p>Partenariats avec des clubs, le CDIF...</p> <p>Partenariat avec la direction de proximité de la ville de Strasbourg.</p>	<p>Nombre d'actions organisées qui ont permis aux jeunes et aux adultes de se rencontrer.</p> <p>Nombre de jeunes et d'adultes différents.</p> <p>Ambiance lors des animations.</p> <p>Qualité des échanges.</p> <p>Evolution des représentations de chacun.</p> <p>Nombre de filles qui participent aux activités.</p> <p>Nombre de filles qui participent ensuite à des animations mixtes.</p>

3.4 Moyens humains consacrés aux engagements

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
6	4.85	0	7	5.2

4 Suivi annuel d'exécution et évaluation

4.1 *Suivi annuel d'exécution*

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, l'association s'engage à transmettre au Département du Bas-Rhin à la fin de chaque exercice, l'ensemble des documents comptables et financiers, certifiés par son commissaire aux comptes, permettant une analyse détaillée de la situation financière et des besoins en matière de financement.

L'association s'engage à transmettre au Département après la tenue de toute instance statutaire (conseil d'administration, réunion de bureau, Assemblée Générale, ...) l'ensemble des documents financiers (bilan d'activité, compte de résultat et annexes, affectation de la subvention, situation intermédiaire, budget ...) et/ou administratifs qui ont été débattus lors de ces réunions.

L'association s'engage également à informer le Département de tout changement survenu dans l'administration de l'association, toute modification des statuts, tout projet de dissolution de l'association et toute nouvelle domiciliation bancaire.

Par ailleurs, l'ensemble des documents budgétaires feront apparaître la part des activités du centre destiné aux jeunes, dans le cadre d'une présentation indiquant le pilotage et la logistique. Dans la convention financière annuelle, le centre socio-culturel indiquera la répartition de l'aide financière du Département dans les différents engagements. La présentation détaillée de ces différents éléments permettra de vérifier l'utilisation de la subvention accordée.

De plus, à la demande du Département, l'association s'engage à venir présenter à la commission compétente du Département le contenu de ces documents.

4.2 *Evaluation*

Afin de suivre l'activité et d'évaluer le plus objectivement les engagements décrits dans le présent contrat d'objectifs à l'article 3.3, une évaluation annuelle aura lieu dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Ce dialogue permettra d'évaluer les objectifs négociés dans le présent contrat d'objectifs entre le Département du Bas-Rhin et le CSC Victor schoelcher, au regard d'indicateurs de suivi spécifiques à chaque engagement précisé à l'article 3.3.

Une instance de validation, comprenant des représentants désignés par le CSC et de ceux désignés par le Département, outre le Conseiller Départemental, aura pour mission de mettre en œuvre le dialogue de gestion.

Dans ce cadre, le Département procède, conjointement avec le CSC, à l'évaluation des conditions de réalisation des engagements figurant dans le présent contrat d'objectifs. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur l'impact des engagements.

Cette évaluation pourra faire l'objet d'une démarche conjointe et concertée de l'ensemble des financeurs.

5 Information et communication

L'association dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information peut se matérialiser par la présence du logotype du Département du Bas-Rhin sur les documents édités par l'association ou dont l'association est partenaire, mais aussi par la mise en place de banderoles lors de manifestation, d'annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions et pour l'insertion du logotype du Département, l'organisme pourra prendre utilement contact avec la Direction de la Communication du Département du Bas-Rhin.

Par ailleurs, la structure pourra disposer également du site Pass'âge du Département (www.pass-age.fr) pour valoriser ses activités.

6 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

6.1 Avenant

Toute modification du contenu du présent contrat, défini d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties cocontractantes. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er du présent contrat. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

6.2 Les cas de résiliation

Résiliation pour motif d'intérêt général :

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin 3 mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

Résiliation pour faute :

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants au dit contrat, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, envoyée par le Département du Bas-Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

Le non-respect total ou partiel par l'association de l'un des engagements prévus dans le présent contrat est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués et la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par l'association.

Cas particuliers d'ouverture de procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire :

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de l'Association entrainera la suspension de l'aide financière du Département en attendant la décision de l'administrateur portant sur la poursuite ou non du présent contrat, suite à la demande adressée en ce sens par le Département à ce dernier (cf. art. L. 622-13 du code du commerce).

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'Association le présent contrat sera résilié de plein droit à compter du jugement prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation étant précisé que cette résiliation ne donnera droit au versement d'aucune indemnité. Cette résiliation sera constatée par le Président du Département et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association et au liquidateur judiciaire.

6.3 Election du domicile

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Strasbourg, le

Pour l'association
La Présidente

Pour le Département
Le Président du Conseil Départemental du
Bas-Rhin

Marie Louise VERNEDE

Frédéric BIERRY